

# *Table ad hoc Sud-Ouest*

## *Budget d'initiatives locales 2005-2006*

---

### **1. Orientation générale telle que définie dans le cadre de partenariat entre le regroupement des CDEC et Emploi-Québec du 1er avril 2005 au 31 mars 2006:**

La table ad hoc a le mandat suivant :

Favoriser l'émergence et la réalisation de projets d'employabilité et de développement de la main d'œuvre sur son territoire qui répondent prioritairement aux besoins des personnes sans emploi du territoire qui éprouvent des difficultés à s'intégrer dans un parcours vers l'emploi ou sur le marché du travail.

Les projets d'initiatives locales doivent s'inscrire dans le cadre de la mission d'Emploi-Québec, respecter les règles du Fonds de développement du marché du travail (FDMT) et être en complémentarité avec l'offre de services d'Emploi-Québec. Ces projets sont financés à partir du FDMT, via un budget réservé appelé Budget d'initiatives locales (BIL).

Ils reflètent les priorités locales et tiennent compte des points de convergence entre le Plan d'action local (PAL) du Centre local d'emploi de Pointe St-Charles et le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) du RESO.

Ils correspondent aux programmes et mesures d'Emploi-Québec et respectent les règles de conformité d'Emploi-Québec.

### **2. Orientations et priorités locales**

Les projets présentés favorisent la formation et l'insertion au marché du travail des personnes sans emploi et comportent des activités de développement de l'employabilité pour les personnes sans emploi du territoire.

Ils répondent aux besoins du milieu et s'appuient sur une bonne connaissance des clientèles visées.

Ils ont un caractère novateur en ce sens qu'ils s'inscrivent en complémentarité aux activités du CLÉ, du RESO et des organismes dont la mission consiste à offrir des activités de développement de l'employabilité ou d'insertion sociale et professionnelle sur le territoire.

Les projets s'adressent aux personnes sans emploi de 18 ans et plus qui résident généralement et prioritairement sur le territoire de l'arrondissement Sud-Ouest.

Les projets s'intègrent dans la dynamique locale et favorisent le partenariat. Ils peuvent être soutenus plus d'une fois ou jusqu'à ce qu'ils puissent être financés dans un cadre de financement approprié.

Par exemple, il peut s'agir de:

- Projets d'employabilité ou de pré-employabilité comportant de l'accompagnement et du suivi en emploi
- Projets favorisant la formation de base et la formation professionnelle
- Projets favorisant l'alternance entre théorie et pratique: formation/travail, formation/stage, formation/insertion
- Projets développant des partenariats avec des employeurs qui favorisent l'insertion et le maintien en emploi

### **3. Promoteurs**

Les projets peuvent être soumis par les promoteurs du Sud-Ouest suivants:

- les organismes à but non lucratif
- les entreprises d'économie sociale

### **4. Priorités d'intervention locales : 2005-2006**

Les clientèles éloignées du marché du travail, vivant des obstacles à une insertion socioprofessionnelle et ayant besoin d'aide et d'accompagnement, sont priorisées.

Les clientèles considérées prioritaires

- Prestataires de l'assistance emploi aptes au travail
- Femmes
- Femmes monoparentales
- Personnes immigrantes et issues de communautés visibles
- Jeunes adultes
- Personnes peu scolarisées
- Personnes de plus de 45 ans
- Hommes de 30 à 45 ans

### **5. Balises de sélection de projet**

Le projet répond aux conditions suivantes :

- Correspond aux priorités locales
- Fait preuve d'innovation
- Favorise des démarches volontaires s'appuyant sur une libre implication des personnes
- Offre un support et un encadrement aux participants tout au long du projet
- S'inscrit dans la dynamique locale (concertation, réseautage, partenariat)

- Est porté par un organisme bien implanté dans son milieu qui fait preuve d'une bonne connaissance des problématiques des personnes sans emploi ou éloignées du marché du travail
- Correspond aux mesures d'Emploi-Québec suivantes : Services d'aide à l'aide, Projets de préparation à l'emploi, MFOR de type coordonné, Insertion sociale.
- Se déroule entre le 1<sup>er</sup> avril 2005 et le du 31 mars 2006. Il est toutefois possible de dépasser le 31 mars; un report global de 35% du BIL est possible.

## **6. Disponibilité du Budget d'initiatives locales (BIL) 2005-2006**

Le fonds s'élève à 245 600 \$.

## **7. Dépenses admissibles**

En fonction des mesures et programmes d'Emploi-Québec et dépendant de la disponibilité des ressources financières. Il n'y a pas de montant maximum pour la demande.

**Frais reliés au fonctionnement** : Coordination de projet, charges sociales, loyer et services publics, fournitures, matériel, frais de déplacements, équipement.

**Frais reliés à la formation** : formateur, charges sociales, matériel didactique, fournitures, activités de recrutement, suivi des participants.

**Sous-traitance** : 10% maximum ou avec approbation du conseil du trésor (délai 2 mois)

**Charges sociales** : 16.73%

## **8. Présentation d'un projet**

Un promoteur de projet s'adresse au Service du développement communautaire et de l'économie sociale du RESO. Un agent de développement est disponible pour l'accompagner dans l'élaboration de sa demande.

Un guide de présentation de projet est disponible sur le site du RESO ( [www.resomtl.com](http://www.resomtl.com) ) ou sur rendez-vous au RESO, (514) 931-5737.

Le projet doit est bien documenté et concis.

Les documents suivants doivent être fournis en annexe :

- Charte ou lettres patentes de l'organisme
- Liste des membres du Conseil d'administration
- Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
- Résolution du Conseil d'administration autorisant la personne à procéder
- Derniers états financiers de l'organisme

Les dates de dépôt de projet sont déterminées d'avance.

## **9. Processus de sélection des projets**

La Table ad hoc est mandatée pour réaliser la gestion du BIL sur le territoire. Elle fait la sélection des projets selon les orientations et priorités d'intervention locales.

La table regroupe 4 intervenants en développement de la main d'œuvre :

- Deux représentants d'organismes communautaires du Sud-Ouest :  
Madame Ghislaine Théorêt du Garde-Manger pour tous  
Monsieur Guy Thibault de Cuisine-Atout entreprise d'insertion inc
- Deux représentants institutionnels :  
Madame Josée Bergeron d'Emploi-Québec, Regroupement Sud-Ouest ,  
Centre local d'emploi de Pointe St-Charles  
Monsieur Félix Houde, Ministère de l'immigration et des communautés  
culturelles, Immigration-Québec Sud de Montréal
- Un représentant du RESO, Monsieur Guy Biron, siège à titre d'expert-conseil sans droit de vote.

## **10. Principes de fonctionnement de la table**

Le processus décisionnel d'approbation de projet repose sur un mode consensuel. La table prévoit et applique un code d'éthique afin de prévenir tout potentiel de conflit d'intérêt et d'assurer des règles de confidentialité lors de l'évaluation des projets soumis dans le cadre du B.I.L..